

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de Monsieur Le Président, adressée le 16/09/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, EVRARD Dominique, FERRET Nathalie, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LEMEME Aurélien, LICETTE Gérard, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, REDMER Régine, RENARD Hubert, VERHOESTRAETE Olivier, VIANO Daniel, WIART Benoit, SERIN Denis, BOYER Béatrice, GANDON Bernard, REDMER Frédéric, VANNOBEL Christian

Mandat de procuration :

CAUJOLLE Sandrine par DEHOVE Claude, LACHAMBRE Didier par LORAIN Alain, MAINRECK Estelle par BARTELS Patrick, MALINOWSKI Alain par MOUGENOT Paul, LEFEVRE Liliane par VANNOBEL Christian

Absents :

BOLLINNE Hervé, BOTTIN Jean-Louis, COULBEAUT Béatrice, FERON Didier, LECUYER Damien, LEGRAND Colette, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, PRESTAIL Alexandre, TIMMERMAN Philippe, VAN DEN AVENNE Urbain, WEHR Alain, ZIOMECK Mickaël, MATHIS Marie-Anne, CAVEL Olivier, LEVASSEUR Stéphanie, PHILIPPOT Claude, RAVAUX Martine, RINCHEVAL Johan, THIRAUTL Damien, ROBERT Damien,

Secrétaire de séance : Monsieur DUCAT Philippe

Délibération 2022 09 29 2 : Achat de terrain CCAS (ZAE Sissonne)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
40	45	45	0	0	0

La zone d'activités intercommunale de Sissonne connaît actuellement un regain d'intérêt avec l'accueil prévu de nouvelles entreprises et la perspective de création d'une cinquantaine d'emplois .

Contiguë, la parcelle YM 61 d'une superficie de 18 927 m² peut être facilement intégrée à la zone d'activité sans aménagement important pour la Champagne Picarde (desserte déjà assurée par la rue des artisans).

Cette parcelle appartenant au CCAS de Sissonne est actuellement cultivée par un agriculteur dans la cadre d'un bail rural. Ce droit au bail au profit de cet exploitant concerne également une partie de la parcelle voisine déjà propriété de la communauté de communes. Les indemnités d'éviction sera donc à prendre en charge au profit de l'exploitant en place.

*Vu la proposition d'achat formulée par la communauté de communes par courrier en date du 16 juin 2022,
Vu le courrier du CCAS de Sissonne acceptant la proposition,
Vu l'avis favorable de la commission économique du 22 septembre 2022,*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

ACHETE la parcelle YM 61 d'une superficie de 18 927 m² au CCAS de SISSONNE pour un prix de 15 000 € (0,79€ env. /m2).

APPROUVE le principe de prise en charge de l'indemnité d'éviction à verser à l'exploitant.

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires

PRÉCISE que cette dépense sera inscrite au budget ZAE SISSONNE 2023

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN
2022.10.06 10:21:52 +0200
Ref:20221006_094801_1-3-O
Signature numérique
le Président